



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA SOMME

Direction départementale des territoires et de la mer

Service environnement et littoral

Bureau des politiques de l'eau et des territoires

Amiens, le 2 août 2019

Dossier suivi par : Emilie GORIAU  
Tel : 03 22 97 23 56 - Fax : 03 22 97 23 08  
Courriel : [emilie.goriau@somme.gouv.fr](mailto:emilie.goriau@somme.gouv.fr)

**Objet :** Compte-rendu du comité de gestion de la rareté de l'eau du département de la Somme du 26 juillet 2019.

Le comité de gestion de la rareté de l'eau du département de la Somme s'est réuni le 26 juillet 2019 à 9 heures 30 à la préfecture sous la présidence de Madame GARCIA, secrétaire générale de la préfecture de la Somme. Le comité est ouvert par Madame GARCIA qui passe la parole à Pascal HENRY, directeur adjoint de la direction départementale des territoires et de la mer de la Somme, directeur par intérim et à Émilie GORIAU, adjointe au chef de service environnement et littoral, responsable du bureau des politiques de l'eau et de la nature.

#### Étaient présents

PICHON Aurélien	Conseil départemental 80
BURY François	Conseil départemental 80 – Direction du Fleuve et des ports
DEFLESSELLE Claude	Association des maires de France
COURTOIS Frédéric	Agence française pour la biodiversité – service départemental 80
BLIN François	Agence de l'eau Artois-Picardie
LEMOINE Magali	Agence régionale de santé
DUMINIL Stéphane	Agence régionale de santé
PARMENTIER Marc	Bureau de recherche géologique et minière
HUGOT Kévin	Meteo France
BRIDOUX David	Chambre de commerce et d'industrie Amiens
CRETE Françoise	Chambre d'agriculture de la Somme
DEGENNE Laurent	Chambre d'agriculture de la Somme
FAICT Olivier	Chambre d'agriculture de la Somme
WAYMEL Alain	Chambre d'agriculture de la Somme
CREPIN Olivier	Amiens Métropole
SOILLEUX Xavier	Syndicat intercommunal d'eau potable de Guerbigny
CHEVAL Philippe	Syndicat intercommunal d'eau potable du Santerre
PETIT Sandrine	Syndicat intercommunal d'eau potable du Santerre
NGUYEN Bénédicte	SAUR
PLANAGE Laurent	VEOLIA
TABUTEAU Quentin	Ajinomoto



LECONTE Vivien	Bonduelle
DUPONT Arnaud	Roquette
PETIT Martial	Roquette
PAWAR Aryendra	Fédération de pêche
LENGLET Bernard	AMEVA, Schémas d'aménagement et de gestion des eaux Haute Somme et Somme Aval et Cours d'eaux côtiers
ROGIER Sabine	AMEVA
BILLARD Jean-Philippe	Etablissement public territorial de bassin Bresle, Schéma d'aménagement et de gestion des eaux Bresle
DENOYELLE Charly	Direction départementale de la protection des populations
EL MOUDEN Hicham	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Hauts-de-France
FLORENT-GIARD Frédéric	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Hauts-de-France
HENRY Pascal	Direction départementale des territoires et de la mer
REDAUD Louis	Direction départementale des territoires et de la mer
GORIAU Emilie	Direction départementale des territoires et de la mer

### Étaient excusés

MOGAVERO Jean-Pierre	SITPA
VASSALI CORINNE	Conseil départemental de la Somme
BARDON DEBATS Arnaud	Bonduelle
TROPATO Gérard	McCain

## 1 Objectifs de la réunion.

- Partager un point de situation météorologique, sur le niveau des nappes, l'état des cours d'eau et milieux aquatiques et les usages
- Expliciter les mesures prises à ce jour
- Discuter des perspectives pour la suite de l'année

Ces différents points ont été présentés par différents services (bureau de recherches géologiques et minières, météo-France et la direction départementale des territoires et de la mer de la Somme) au travers d'un diaporama présenté en séance et disponible sur le site internet de la préfecture de la Somme à l'adresse suivante : <http://www.somme.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eau-assainissement-et-milieux-aquatiques/Gestion-de-la-ressource-en-eau/Secheresse-et-irrigation>

## 2 Point de situation météorologique, sur le niveau des nappes, l'état des cours d'eau et milieux aquatiques et les usages.

### 2.1 Point de situation météorologique.

M. HUGOT présente les dernières données disponibles relatives au cumul de précipitations et à l'indice d'humidité des sols.

Il ressort de ces éléments que le cumul des précipitations pendant la dernière période favorable à la recharge de la nappe (septembre 2018-mars 2019) a été inférieur à la moyenne (1981-2010).



En juillet, les précipitations ont été inférieures à la moyenne malgré quelques orages. En conséquence, l'indice d'humidité des sols est faible, en particulier sur la partie ouest du département. Outre les conditions météorologiques, ces écarts au sein du département peuvent s'expliquer par la nature des sols, avec des sols moins profonds et plus filtrants sur l'ouest du département.

Les précipitations prévues pour le week-end du 27-28 juillet (30mm) pourraient permettre de revenir à la moyenne sur le mois de juillet.

Les données sont disponibles sur les sites [meteofrance.com](http://meteofrance.com) et [pro.meteofrance.com](http://pro.meteofrance.com) (avec une identification pour les professionnels)

Concernant l'analyse des tendances à moyen terme, sur les 30 années passées, il est souligné qu'on ne constate pas de diminution du cumul de précipitations annuel mais à une modification de la répartition dans l'année, avec une alternance de périodes sèches et de pluies très intenses. La séquence actuelle (canicule suivie de pluies orageuses très intenses) devient de plus en plus fréquente.

En revanche, sur cette même période, on assiste à une augmentation des températures de l'ordre de 0,3°C sur 10 ans. Ceci induit une augmentation de l'évapotranspiration et donc une accentuation de la sécheresse des sols.

M. PARMENTIER précise que les précipitations sont soumises à trois phénomènes :

- l'évapotranspiration qui est favorisée par des températures élevées ;
- le ruissellement qui est favorisé par des pluies intenses ;
- l'infiltration qui assure la recharge des nappes.

Les évolutions climatiques et l'impact des activités humaines (imperméabilisation des sols) génèrent une modification de la répartition entre ces trois phénomènes qui peut engendrer des conséquences diverses comme l'aggravation des épisodes de sécheresse et l'augmentation du risque de coulées de boues et d'inondations.

## **2.2 Point sur le niveau des nappes.**

M. PARMENTIER présente les dernières données disponibles relatives à l'état des nappes.

Sur l'ensemble du département, pour le mois de juillet, les niveaux sont modérément bas. Sur presque tous les secteurs, les chroniques sont similaires à celles de 2017.

On note en particulier le cas du piézomètre d'Hancourt, servant de référence sur le secteur Somme Amont. Deux phénomènes se conjuguent :

- un décrochement quasi instantané en mars qui pourrait s'expliquer par une perturbation du piézomètre par un prélèvement à proximité. Les premières recherches n'ont pas permis d'identifier qu'un tel prélèvement aurait été autorisé. Les recherches pour expliquer ce phénomène se poursuivent.
- une baisse continue et importante depuis avril qui a abouti au franchissement simultané des seuils de vigilance et d'alerte au mois de juillet.

Cette baisse pourrait traduire une pression exercée sur la ressource sur l'ensemble du secteur dans le cadre des prélèvements autorisés. La temporalité de cette baisse correspond avec la campagne d'irrigation. L'analyse du comportement de ce piézomètre doit être corroborée par l'analyse d'autres piézomètres situés dans le même secteur. Le BRGM va approfondir son analyse sur ce secteur.

## **2.3 Point sur l'état des cours d'eau et milieux aquatiques.**

Mme GORIAU présente les résultats du suivi des débits fournis par l'unité hydrométrie de la DREAL ainsi que les derniers relevés effectués par l'AFB sur les stations du réseau ONDE.



Les derniers résultats de débit des cours d'eau couvrant la période du 1<sup>er</sup> au 15 juillet montrent que les débits de la Maye, la Bresle, l'Avre et la Somme à Lamotte-Brebière ont franchi le seuil de vigilance.

En particulier, sur la Maye, l'étiage constaté n'a pas été vu depuis 2003. La Maye est en assec de Crécy à Machuel.

On constate également des débits très faibles et des asssecs en tête du bassin de la Somme (sur la Cologne et la Germaine) et de l'Avre (sur les trois Doms et l'Avre à Roye).

Cette situation a des conséquences sur le fonctionnement des milieux aquatiques (eutrophisation, mortalité piscicole). Pour gérer les situations les plus critiques, la fédération de pêche organise, en coordination avec l'AFB, des pêches de sauvegarde.

#### **2.4 Point sur les usages.**

Les collectivités compétentes pour la distribution d'eau potable, les entreprises exploitant des services publics d'alimentation en eau potable et d'assainissement collectif et l'ARS confirment qu'aucune situation critique n'est recensée quant à la distribution d'eau potable.

Cependant la vigilance des équipes est accrue, à la fois pour l'alimentation en eau potable et la surveillance des installations de traitement des eaux usées pour éviter toute pollution des milieux.

Mme GARCIA souligne l'importance de travailler à la sécurisation des collectivités disposant de ressources sensibles, notamment par les interconnexions.

Mme ROGIER rappelle que 260 captages sont utilisés dans le département pour l'alimentation en eau potable et que les collectivités compétences sont très nombreuses et variées (communes, syndicats intercommunaux, communautés de communes). Dans ce contexte les réflexions restent locales. Le développement de réflexions à échelle plus large et le travail sur les rendements des réseaux est un objectif majeur.

Mme GARCIA conclut qu'il faut sécuriser les points de captage et qu'en tout état de cause, la priorité est de garantir l'alimentation en eau potable de la population.

M. HENRY confirme que le système actuel devra être revu au regard des problèmes de pénurie qui s'annoncent. Il faudra pour cela travailler sur l'interconnexion des réseaux. Il est nécessaire d'acquérir de la connaissance et de disposer d'un bon état des lieux des structures et des réseaux. Les collectivités compétentes peuvent bénéficier d'accompagnement financier par l'État (DETR) et les Agences de l'eau.

M. LENGLET revient sur les Assises de l'eau et rappelle que le comité de suivi se réunira à la rentrée. Il rappelle que le bassin de la Somme dispose d'une ressource en eau souterraine exceptionnelle qui peut aussi être vulnérable d'un point de vue quantitatif et qualitatif. Suite au rapport Bisch sur le partage de l'eau, et dans le cadre des projets de territoire pour la gestion de l'eau récemment instaurés, les différents acteurs présents doivent co-construire une stratégie d'optimisation et de sécurisation de la ressource. Pour alimenter la réflexion une étude va être lancée à l'échelle du bassin sur la base du modèle déjà développé par le BRGM

M. DEFLESSELLE demande à ce que l'association des maires soit associée à cette étude.

## **2 Mesures prises.**

Mme GORIAU rappelle que deux arrêtés ont été pris successivement, plaçant les secteurs de la Maye, puis de la Bresle, de l'Avre et de la Somme Amont en vigilance ainsi que les principales mesures s'appliquant aux collectivités, aux industriels et aux agriculteurs.

En particulier, sur le secteur de la Somme Amont, les besoins prévisionnels des irrigants ayant dépassé le volume alloué au secteur, une réfaction de 6% est appliquée sur les besoins prévisionnels.



M. EL MOUDEN, rappelle qu'environ 20 industries considérées comme « gros consommateurs », c'est à dire utilisant plus de 50 000 m<sup>3</sup> par an sont recensées sur le département. L'objectif est de réduire de 10% les consommations en alerte et de 20% en alerte renforcée. Un travail au cas par cas est conduit avec les industriels dans le cadre des arrêtés ICPE afin de réduire la consommation d'eau dans les process.

Mme CRETE rappelle que les contraintes pesant sur les agriculteurs sont fortes du fait de la contractualisation. Elle demande que la situation soit gérée au mieux pour aller au bout des cultures. Selon les cultures, les besoins restants pour l'irrigation varient. Pour les pommes de terre chair ferme, la campagne d'irrigation est terminée. Il reste des besoins sur les pommes de terre destinées à l'industrie (environ 35% des besoins annuels). L'irrigation devrait se poursuivre jusqu'au 20 août.

Mme CRETE reconnaît qu'un travail concerté doit être engagé sur le long terme comme le propose M. LENGLET. Elle souligne cependant des choix qui paraissent incohérents comme la suppression des seuils sur les cours d'eau qui favorisent la vidange de la nappe.

Mme CRETE précise, suite à plusieurs interpellations sur l'irrigation en plein jour, que cette pratique provoque un rafraîchissement des plantes, permettant une meilleure croissance et que le fait de maintenir un sol mouillé limite l'érosion et facilite l'infiltration en cas d'orage.

M. LECONTE précise que, pour les haricots verts, l'irrigation pourrait se poursuivre jusqu'à début septembre.

M. DUPONT précise que les pommes de terre féculé sont très peu irriguées (5 à 10 % des 14 000 ha de pomme de terre féculé). Cependant la campagne féculière démarrera le 10 septembre et entraînera une consommation importante d'eau pour le process.

M. FLORENT-GIARD précise que la recharge de la nappe s'effectue sur l'ensemble de la surface du bassin versant et pas seulement au niveau des cours d'eau. Il rappelle qu'il est nécessaire de favoriser l'infiltration de l'eau dans les sols. Pour cela, la lutte contre l'imperméabilisation des sols et la limitation des ruissellements en milieu rural doivent être intégrés aux documents d'urbanismes et aux aménagements du territoire.

### **3 Perspectives.**

Mme GORIAU précise que la situation est stabilisée pour les 15 prochains jours, jusqu'aux prochaines données de suivi de l'état des nappes et des cours d'eau. Il pourra alors s'avérer nécessaire de renforcer les mesures de gestion des usages.

Une coordination est réalisée avec les départements voisins, notamment la Seine-Maritime, l'Oise et l'Ainse avec lesquels la Somme partage les bassins placés en vigilance le 25 juillet.

Mme GARCIA annonce que la communication sera organisée en août auprès des particuliers. Elle demande aux membres du comité de gestion de la rareté de l'eau d'accentuer les actions de communication et de relayer les informations.

M. LENGLET revient sur les différences avec les départements voisins en précisant que l'agglomération lilloise ne dispose pas d'une ressource en eau en raison d'un sous-sol crayeux/sableux. Il rappelle que le bassin de la Somme compte plus de 1000 km de cours d'eau, en grande majorité couverts par un plan de gestion et sur lesquels les travaux de rétablissement de la continuité écologique se poursuivent. Il souligne l'importance de mener une réflexion sur la ressource, adaptée au territoire, dans le cadre des SAGE, en travaillant avec l'ensemble des acteurs.

Mme GARCIA conclut la réunion en insistant sur la nécessité de partager la connaissance et l'information pour une meilleure prise de conscience des enjeux de gestion de la ressource en eau.

Pascal HENRY



